

TEMOIGNAGE 1

Les Senioriales prétendent que les charges sont « maîtrisées » et ils donnent des montants sur leurs plaquettes publicitaires. Voir page jointe.

Or, dès le premier exercice, le budget prévisionnel est largement dépassé. Il a été minimisé par un syndic pourtant choisi par le promoteur, même imposé, car « connaissant le concept et les spécificités des Senioriales » (?).

Le promoteur apporte aussi des gages de garantie aux futurs acquéreurs en leur parlant de la notice descriptive et du notaire.

Mais la notice descriptive sommaire qu'il présente aux acquéreurs n'est ensuite pas respectée et on leur dit que la seule valable serait la « notice 68 » (en référence à un arrêté de 1968).

Une manière déjà de manipuler les seniors retraités qui veulent choisir cette destination pour être tranquilles et non redémarrer avec des soucis.

Les témoignages de résidents sur le site des Senioriales sont souvent le fait de copropriétaires récemment arrivés qui n'ont pas encore bien observé le bon fonctionnement de la résidence.

Egalement, des locataires n'auront pas la même vision des problèmes car ils ne sont pas liés au promoteur, par ses engagements, la finition des parties privatives et des parties communes, voire des malfaçons ou non-façons, etc. Ils ignorent ces litiges.

Les témoignages évoquent le plus souvent les activités de loisirs. Mais, avec le temps, des dysfonctionnements graves apparaissent dans la gestion du club house, les prestations de l'animatrice. Il y a un problème de fond à propos du « gardien », obligatoire, qui, chargé de la « surveillance et de la sécurité », n'exerce que peu ou pas cette fonction. Il ne peut rien surveiller du tout du fait de la position de la loge souvent positionnée au fond de la résidence !